

NON CLASSÉ

Convention Citoyenne pour le Climat : un mauvais cinéma ?

03 MARS 2021



Dans quelques jours se tiendra la traditionnelle soirée des *Césars* du cinéma français... Un événement qui sera marqué, à n'en pas douter, par des interventions de la profession du cinéma sur la situation des exploitants de salle, des intermittents, des productions... La Ministre sera présente.

Et le transport routier ne serait-il pas en train de vivre un mauvais film ?

Comme si la période s'annonçait comme la saison des bilans 2020, *clap de fin* aussi pour la convention citoyenne pour le climat (CCC). En présence de la Ministre. Pas la même, évidemment. Barbara Pompili a assisté à la clôture des travaux de la huitième et ultime session ce 28 février, l'expression d'une réelle déception de la part des *conventionnels*. Dix-sept mois après les débuts de leur mission, en octobre 2019, les 150 volontaires, tirés au sort, se sont accordés sur « *la réponse à la réponse* », soit leur sentiment sur le sort réservé par le gouvernement à leurs 149 propositions pour permettre de « *diminuer d'au moins 40 % (par rapport à 1990) les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans un esprit de justice sociale* ».

Ce dimanche 28 février, les 116 présents sur 150 membres de la CCC (l'absentéisme n'est pas l'apanage des parlementaires !) ont notamment évalué par une note sur 10, la prise en compte par le gouvernement de leurs propositions. La note est sans appel : 3,3 sur 10 ! Pire, à l'interrogation « *dans quelle mesure les décisions*

du gouvernement relatives aux propositions de la CCC permettent-elles de s'approcher de l'objectif fixé » par le président de la République, les conventionnels ont accordé un sec 2,5.

Bigre !

Rien d'étonnant à cette bronca quand on se souvient que le Président de la République avait (maladroitement ?) expliqué qu'il reprendrait « *sans filtre* » les propositions qui lui seraient faites... Promesse non tenue. Si ce n'est l'ajout, essentiellement symbolique, de la lutte contre le dérèglement climatique dans la Constitution avec à la clef un référendum, le monde écologiste dans son ensemble s'émeut et s'agace estimant que le mandat de la Convention a été totalement vidé de son sens. Il est jugé comme loin de remplir le but initial de faire baisser effectivement les émissions de gaz à effet de serre. On s'en convaincra d'autant mieux quand on sait que les mesures envisagées ne sont que fiscales ! A-t-on déjà vu la fiscalité agir sur le climat ?

Les propositions de la Convention devaient se retrouver dans ce projet de loi n° 3875 *portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*. Or toute la galaxie verte, des plus modérés au plus intégristes, estime les mesures bien en deçà des objectifs poursuivis. Les ultras de Greenpeace ont même décerné, à défaut de César, un « *bonnet d'âne au gouvernement* ». Bref, un mauvais film de série B que cette reprise des propositions par le gouvernement.

Et pourtant... Dans le projet de loi, sauf erreur d'interprétation ou d'incompréhension notable, le scénario s'agissant du transport routier dans sa participation à la réduction des GES, a bien été écrit par la Convention ? C'est bien eux, les membres de la Convention pour le Climat qui ont préconisé des mesures pour réduire la part modale du transport routier au profit du ferroviaire ? C'est toujours la Convention qui a imaginé d'imposer une formation des conducteurs routiers à l'écoconduite tous les deux ans ? Encore elle qui a insisté pour supprimer la ristourne gazole dont bénéficient les transporteurs routiers (TRM comme TRV), moyennant des aides à l'acquisition de véhicules propres et surtout en omettant de préciser que ces véhicules propres ne sont pas disponibles sur le marché, comme c'est le cas pour les motorisations à l'hydrogène ? Toujours elle qui a proposé d'instaurer une vignette poids lourd tout en supprimant la taxe à l'essieu et suggéré d'imposer des clauses environnementales dans les contrats de transports ? Et toutes ces mesures ont été reprises, sans clair obscur, dans le projet de loi « Climat et résilience » porté par Barbara Pompili.

Certes, les mesures préconisées pour le transport routier, ne sont qu'une partie du scripte. Mais elles y sont bien reprises sans tenir compte au surplus des transporteurs, pourtant des citoyens eux aussi, non ?

Après ce nouveau cinéma de démocratie participative, voilà donc un tour de force exceptionnelle qu'aura réussi le gouvernement et, surtout, le Chef de l'État : faire l'unanimité contre les propositions tirées de cette Convention citoyenne !

Car enfin, personne ne s'y retrouve ! Les transporteurs pas plus que les autres. Quelle est la stratégie du gouvernement pour le secteur ? Outre le projet lui-même dont la profession estime unanimement qu'il est un danger pour les transporteurs français, qui est notre interlocuteur pour construire la transition énergétique du secteur pour les 20 prochaines années ? Le Parlement ? Le gouvernement ? La Convention citoyenne pour le climat ? Ou le président de la République ? Ces questions, les organisations professionnelles dont l'OTRE les posaient déjà en septembre dernier.

Six mois plus tard, on en est au même point !

En tout état de cause, l'heure est à la mobilisation. La profession refuse d'être stigmatisée.

Elle l'a déjà dit et elle le fait savoir encore davantage.

Philippe BONNEAU